



Demande de naturalisation refusé

Par **SB2010**, le **19/07/2010** à **21:48**

Bonjour,
J'ai fait une demande de naturalisation par mariage qui m'a été refusé car je n'ai pas voulu signer une attestation de vie commune, les noms inscrits dessus n'étant pas les bons.
Bien qu'ayant signalé le problème au greffier qui m'a reçu, il n'a pas voulu corriger son erreur. J'ai écrit une lettre au ministère de l'immigration qui est resté sans réponse.
Sachant que je remplit complètement toutes les conditions d'acquisition de la nationalité, que puis-je faire ?
D'avance merci pour vos réponses
Très cordialement
SB

Par **chris_idv**, le **20/07/2010** à **11:28**

Bonjour,
Je pense que vous reportez sur le greffier du tribunal une erreur qui n'est pas de son ressort: <http://vosdroits.service-public.fr/F1433.xhtml>
En effet l'attestation de vie commune a du être renseignée:
soit par un(e) employée(e) de mairie
soit par vous même, ou éventuellement votre avocat
Vous pouvez recommencer la procédure de naturalisation.
Cordialement,